

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS1732

présenté par

Mme Lavalette, M. Catteau, Mme Dogor-Such, Mme Ranc, M. Taché de la Pagerie, M. Lottiaux,
Mme Mélin, M. Frappé, M. Muller, Mme Levasseur et Mme Loir

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur l'application de l'article 29 de la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023.

Ce rapport analyse l'opportunité de faire des rendez-vous de prévention aux âges clés de la vie un moment de la prévention des maladies neuro-dégénératives.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Invalidantes et incurables, les MND constituent un enjeu central de santé publique au XXI^e siècle. Avec le vieillissement de la population, il est anticipé que 1 800 000 personnes seront atteintes par la maladie d'Alzheimer en France en 2050. En outre, environ 300 000 cas de maladie de Parkinson sont recensés sur le territoire national (25 000 nouveaux cas chaque année), 110 000 personnes sont atteintes de la sclérose en plaques (4 000 à 6 000 nouveaux cas par an) et environ 8 000 personnes en France sont touchées par la maladie de Charcot.

Alors que l'évaluation de la feuille de route 2021-2022 Maladies neuro-dégénératives n'a fait l'objet d'aucune évaluation publique et que l'année 2023 n'a connu aucun plan de ce type, il est crucial d'amplifier la prévention de ces maladies et ce à différents âges. Si la maladie d'Alzheimer touche principalement les personnes âgées et que son incidence augmente en effet avec l'âge, 5 000 nouveaux malades Alzheimer jeunes sont diagnostiqués chaque année.

Ces rendez-vous prévention permettraient notamment de réduire une errance de diagnostic récurante pour ce type de maladies.